



Autor: François Barras
24 heures
1001 Lausanne
tel. 021 349 44 44
www.24heures.ch

Auflage	68'464	Ex.
Reichweite	191'000	Leser
Erscheint	6 x woe	
Fläche	17'069	mm ²
Wert	1'700	CHF

Un statut en Suisse aussi

François Barras

● **Eclairage** «Bien sûr, nous avons des intermittents du spectacle en Suisse!» Au téléphone, Anne Papilloud, présidente du Syndicat suisse romand du spectacle (SSRS), ne s'étonne pas que les regards soient focalisés sur le combat des intermittents français. «Nous sommes moins nombreux, nous avons moins de moyens de pression. Mais les professionnels romands du spectacle ont sur le fond le même type de disposition que les Français, c'est-à-dire un statut favorisant l'ouverture d'un droit au chômage.»

En l'occurrence, l'article 12a de l'ordonnance sur l'assurance-chômage. Elle valorise «les professions où les changements fréquents d'employeur ou les contrats de durée limitée sont usuels». Les 60 premiers jours ouvrés comptent ainsi pour double et permettent de toucher plus rapidement ses allocations. «Ce contre quoi se battent

les Français, nous l'avons combattu au moment de la révision de la loi sur l'assurance-chômage. Nous avons perdu sur l'ensemble, mais heureusement, le Conseil fédéral a après coup reconnu la particularité de notre profession.»

En France, la lutte a mis en exergue la précarité organisée des travailleurs du spectacle. L'avantage d'un statut qui s'affirme et se défend, parfois avec outrance. Au **Festival de la Cité**, le directeur, Michael Kinzer, relève la

«On s'appuie sur des emplois très précaires où les jeunes sont contraints de jouer le jeu de la précarité»



Michael Kinzer, directeur du **Festival de la Cité**, à **Lausanne**

même fragilité sous nos climats: «On s'appuie sur des emplois très précaires où les jeunes sont contraints de jouer le

jeu de la précarité avec des stages, des semi-stages, des CDD. Beaucoup n'ont pas de caisse de retraite et peuvent se retrouver avec de sérieux soucis.» En Suisse romande, le corps professionnel est ainsi moins structuré, plus individualiste - selon également la catégorie de chacun: artiste ou technicien, musicien ou comédien, etc. Frédéric Recrosio a toujours œuvré en indépendant: «Je mettais de côté pour les périodes où je n'allais pas gagner d'argent, parfois six mois. Un artiste de one-man-show est sans doute plus flexible qu'un comédien qui a besoin d'engagements salariés.»

Autre particularité helvétique que relève un cadre du service de l'emploi: les différences de mentalité et d'organisation entre Suisse romande et alémanique. «Les comédiens romands sont très marqués par l'exemple français et son exception culturelle. On ne retrouve pas ce genre d'état d'esprit entre l'Allemagne et la Suisse alémanique, où les échanges sont plus fluides et les artistes mieux organisés, par exemple en troupes bénéficiant d'engagements et de subventions annualisés.»